

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège par voie de visioconférence en séance ordinaire ce lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de mai 2020, à dix-neuf heures (19 h 00).

Sont présents par visioconférence : madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller est vacant. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, madame la directrice générale Sylvie Foster et le directeur général adjoint, monsieur Gérald Bouchard.

#### **Rés # 20-05-01      TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public informant nos contribuables des présentes procédures a été publié le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Poulin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**Note COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le Maire Sylvain Tremblay et monsieur le conseiller Gilles Harvey, font le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-05-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y enlevant toutefois le point :

7.4 Résolution à la députée fédérale relativement au service « internet haute-vitesse en région ».

**Rés # 20-05-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, et ce, avec dispense de lecture, une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 20-05-04 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2007898 à C2007942, et L2000017 à L2000021)	59 320,96 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	38 643,46 \$
- Frais de déplacement	342,04 \$
<b>TOTAL</b>	<b>98 306,46 \$</b>

**Rés # 20-05-05            ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 249 SUR LE TAUX D'INTÉRÊTS  
SUR LES TAXES MUNICIPALES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 249, modifiant l'article 10 du règlement N° 246 fixant le taux d'intérêt par résolution sur les arrérages de taxes.

**Rés # 20-05-06            CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2020**

Étant donné la période de pandémie sur le COVID-19 que nous traversons actuellement, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter la remise de la cédule de vacances des employés municipaux au 25 mai 2020.

**Rés # 20-05-07            PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE HYDRAULIQUE DU  
MÉANDRE DE LA RIVIÈRE DU PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme de 5 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est pour défrayer une partie des coûts relatifs à la réalisation d'une étude hydraulique pour le secteur du méandre en amont du pont P-13824, sur la rivière du Port-au-Persil à être réalisée par l'entreprise « Tétra Tech QI inc. » pour la somme de 20 725 \$ (plus taxes).

**Rés # 20-05-08            RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et unanimement résolu d'adopter l'estimé des travaux relatifs à la réfection de la toiture du garage municipal, au coût de 70 000 \$ (matériel et main d'œuvre).

**Rés # 20-05-09            AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N° 250, ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 244, AUTORISANT  
LES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) À CIRCULER SUR  
LES RUES MUNICIPALES**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement, portant le numéro 250, abrogeant le règlement numéro 244, autorisant les véhicules tout-terrain (VTT) à circuler sur les rues municipales.

Un projet de ce règlement a été acheminé à tous les membres du conseil.

**Rés # 20-05-10           EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR COMBLER UN POSTE D'OUVRIER DE VOIRIE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Marc-André Asselin, pour combler le poste d'ouvrier de voirie avec une période probation de six (6) mois, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2019-2024*.

**Rés # 20-05-11           POLITIQUE DE PRÉVENTION – PANDÉMIE COVID-19**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la « Politique sur les mesures de prévention à respecter pour protéger la santé des travailleurs pendant la pandémie COVID-19 », remise à tous les membres du conseil par madame la directrice générale Sylvie Foster.

**Rés # 20-05-12           EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche des travailleurs saisonniers selon les ententes convenues entre tous les travailleurs réguliers et madame la directrice générale Sylvie Foster (Référence : courriel du 29 avril 2020 à 16h04).

**Rés # 20-05-13           DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                   les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 21 avril 2020 ;

POUR CE MOTIF           sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une demande de permis relative à des rénovations sur la propriété sise sur le lot « 5 729 354 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 20-05-14           DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU                   les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 21 avril 2020 ;

**POUR CE MOTIF** sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une demande de permis relative à la construction d'un porche d'entrée sur la propriété sise sur le lot « 5 729 354 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 20-05-15 INTENTION D'ACHAT DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE MATRICULE 5100-27-6014**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de signifier notre intention d'achat au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 5100-27-6014.

**Rés # 20-05-16 INSPECTION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE MATRICULE 5100-27-6014**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise « Charlevoix Inspection » pour procéder à l'inspection de l'immeuble portant le matricule 5100-27-6014, au coût de 975 \$ (plus taxes).

**Rés # 20-05-17 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DU QUAI BRISE-LAMES**

**ATTENDU QUE** nous avons demandé des prix pour l'aménagement d'un bâtiment d'interprétation (amovible) et la fabrication de 6bacs à fleurs (amovibles) sur le quai brise-lames de Saint-Siméon ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu des prix de la part des entreprises suivantes :

- Construction Éclair
- Morneau Tremblay Construction-Excavation
- J.R. Tremblay Aluminium
- Construction Victo ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise « J.R.Tremblay Aluminium » est le plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Dany Tremblay et unanimement résolu d'accorder le contrat à l'entreprise « J.R. Tremblay Aluminium » pour l'aménagement d'un bâtiment d'interprétation (amovible) et la fabrication de 6 bacs à fleurs (amovibles) sur le quai brise-lames de Saint-Siméon, au montant de 31 860 \$, plus les taxes.

**QU'** en considération de la période de pandémie de Covid-19 le délai de fin d'exécution du contrat est reporté au 23 septembre 2020.

**Rés # 20-05-18      ABROGER LA RÉSOLUTION N° 20-03-18, RELATIVE À LA LA  
MISE AUX NORMES ET LA RESTAURATION DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 20-03-18, relative à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de restauration du Centre communautaire de Baie-des-Rochers.

**Rés # 20-05-19      DEMANDE DE PRIX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX  
DE MISE AUX NORMES ET DE RESTAURATION DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE le 20 décembre 2010, la Municipalité de Saint-Siméon a adopté sa « Politique de gestion contractuelle » ;

ATTENDU QUE dans le paragraphe « b) Fractionnement de contrat », de la section « Transparence lors de préparation d'un appel d'offres », il est mentionné que *La Municipalité de Saint-Siméon n'a recours à la division d'un contrat en plusieurs contrats en semblables matières que dans la mesure permise par l'article 938.0.3 du Code municipal, soit dans les cas où cette division est justifiée par des motifs de saine administration ;*

EN  
CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Mme Sylvie Foster, à demander des prix distincts pour la mise à niveau du Centre communautaire de Baie-des-Rochers, soit :

- l'installation sanitaire ;
- des travaux de construction (réfection du plancher, le déplacement d'une salle de bain et des travaux de plomberie ;
- des travaux d'électricité et de chauffage.

**Rés # 20-05-20      ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL POUR  
L'ANNÉE 2020**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers procéder à l'adoption du rapport financier du « Carnaval » pour l'année 2020, qui s'est soldé par un déficit de 1 025 \$. Il est à noter que les dépenses comprennent les frais reliés à l'ouverture et l'entretien de la piste de « Derby » pour les courses de chevaux.

**Rés # 20-05-21      RESPONSABLE DU CAMPING MUNICIPAL PAR INTÉRIM**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'attitrer le dossier du « camping » à M. Claude Poulin, le poste étant devenu vacant suite à la démission de M. Jean-Guy Harvey.

**Rés # 20-05-22            OFFRE D'EMPLOI POUR UN POSTE DE "PRÉPOSÉ(E) EN  
CONCIERGERIE ET EN MAINTENANCE"**

ATTENDU QUE            l'employé qui occupait le poste de « préposé en conciergerie et en mainte-  
nance » occupe maintenant celui de « coordonnateur aux loisirs » ;

EN

CONSÉQUENCE,            Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des  
conseillers de procéder à un appel d'offre pour combler le poste de  
"préposé(e) en conciergerie et en maintenance".

**Rés # 20-05-23            DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE BLANCHE AU LAC NOIR**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire  
une demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ayant pour but d'autoriser  
la pêche blanche pendant la période hivernale sur le lac Noir.

**Rés # 20-05-24            CITATION DE LA CHAPELLE DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le  
propriétaire de la Chapelle de Port-au-Persil de l'intention du conseil municipal de procéder à la  
citation de la « Chapelle de Port-au-Persil ».

**Rés # 20-05-25            « LA SAINT-JEAN AUTREMENT »**

En cette période de pandémie, où les rassemblements sont interdits, sur proposition de monsieur  
Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de préparer des activités en vue de fêter  
« La Saint-Jean autrement ».

**Rés # 20-05-26            OFFRE D'EMPLOIS POUR L'EMBAUCHE DES MONITEURS  
POUR LE CAMP DE JOUR**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder  
à un " appel d'offres " visant l'embauche de moniteurs pour le camp de jour, pendant la période  
estivale. Les exigences seront celles établies dans notre " Politique sur les conditions d'emploi  
2019 - 2024 ".

**CORRESPONDANCE :**

- **LE CHARLEVOISIEN**  
Demande de privilégier les médias locaux.

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**  
Fermeture du dossier d'offre d'une somme à la MRC de Charlevoix-Est, relativement à la gestion de la rivière du Port-au-Persil.
  
- **OFFRES DE SERVICE**
  - o Maxence Defour (protection, conservation et valorisation de la nature).
  - o Nicolas Harvey (étudiant).
  - o Louis-Philippe Guérin (étudiant).

**Rés # 20-05-27          FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 40.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale